

Demande d'autorisation pour l'utilisation d'une borne hydrante

Formulaire à transmettre au service technique, dûment rempli est signé, au moins 3 jours ouvrables avant le prélèvement prévu à la borne hydrante. (services@mont-vully.ch)

Borne hydrante	
Numéro	:
Emplacement	:
Requérant	
Nom / entreprise	:
Adresse	:
N° de tél. / natel	:
Début de l'utilisation	:
Durée approximative	:
Motifs d'utilisation	:

Conditions à respecter :

- Seules les personnes autorisées par la Commune ont le droit de manœuvrer les vannes et les bornes hydrantes. Une explication du service technique est transmise au demandeur et la mise en pratique sera gérée par le demandeur. Il recevra du matériel adapté, qui devra être rendu en entier et au complet. Tous dégâts ou manques seront refacturés au demandeur.
- La pose d'un compteur avec clapet anti-retour est obligatoire, celui-ci est mis à disposition par la Commune.
- En période de risques de gel, l'hydrante doit être mise hors service après chaque utilisation.

Conditions financières selon point mentionnée ci-dessus :

Remplissage piscine

- Taxe forfaitaire de 50.- CHF
- Volume d'eau consommée à 4.00 CHF/m³, (eau + épuration)

Forage géothermique

- Taxe forfaitaire et volume d'eau compris dans le permis de construire

Arrosage agriculteurs

- Volume d'eau consommée à 1.50 CHF/m³

Si le demandeur aimerait que le service technique se charge de cette prestation. Nous nous engagerons uniquement sur la préparation de l'hydrante. Tout remplissage et travaux divers seront gérés par le demandeur. **Il sera alors facturé au tarif horaire de CHF 85.- /h.** Un délai de 3 à 5 jours sera alors demandé pour une planification de la prestation.

- L'utilisation d'une borne hydrante malgré un refus de la Commune est passible d'une amende selon art. 50 du règlement relatif à la distribution de l'eau potable.

Art. 50 Sanctions pénales

¹ Toute contravention aux articles 3 al. 1, 10, 11, 17, 19 al. 4, 24 al. 2, 25, 27, 31 et 32 al. 1 du présent règlement est passible d'une amende de Fr. 20.- à Fr. 1'000.- selon la gravité du cas.

Le requérant déclare avoir pris connaissance des conditions générales et s'engage à les respecter.

Lieu et date :

Signature :

.....

.....

A remplir par la Commune

Autorisation accordée : **oui** **non**

Personne de contact pour la mise en place des installations :

Nom :

N° de tél. / natel :

Remarques :

--

Lieu et date :

Signature :

.....

.....